



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Rodez, le 28/01/2021

Service agriculture et développement rural
Mission FEADER/territoires
Affaire suivie par Ghislaine RICARD
Tél : 05 65 73 50 75
Mél : ghislaine.ricard@aveyron.gouv.fr

création de la zone agricole protégée de la Vallée du Tarn et des Côtes de Millau

L'arrêté préfectoral portant création d'une zone agricole protégée sur le territoire des communes de Aguessac, Broquiès, Castelnau-Pégayrols, Compeyre, Comprégnac, Creissels, La Cresse, Le Truel, Millau, Montjaux, Mostuéjols, Paulhe, Peyreleau, Rivière sur Tarn, Saint Georges de Luzençon, Saint Rome de Tarn et le Viala du Tarn a été signé le 12 janvier 2021 par Madame la Préfète.

Cette zone agricole protégée est dénommée « zone agricole protégée de la Vallée du Tarn et des Côtes de Millau ».

Cet arrêté a été publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron du 19 janvier 2021 sous le n° 12-2021-004.

Une copie de cet arrêté sera affichée pendant un mois dans les mairies concernées.

L'arrêté et le plan de délimitation des parcelles seront consultables dans les mairies de la zone et à la direction départementale des territoires de l'Aveyron aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le directeur départemental des territoires



Joël FRAYSSE